

RÈGLEMENT

Festival Internacional de Bandes de Música

Bandes de Música - Symphonic Bands - Orchestres d'Harmonie - Blasorchester

Première

Le *FEM BANDA Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*, organisé par la Banda Municipal de Lleida, aura lieu les **1, 2, 3 et 4 juillet 2027**.

Le comité organisateur est l'organe de direction, d'administration et de coordination de tous les aspects du Festival.

Deuxième

Le délai d'inscription s'étendra du **1er novembre 2026 au 1er janvier 2027**.

Pourront participer des harmonies professionnelles et non professionnelles, intégrées dans des écoles de musique ou des conservatoires, appartenant à des sociétés ou des fondations, nationales et internationales.

Les orchestres verseront la somme de 400 €, au titre des frais d'inscription, sur le compte bancaire suivant :

Titulaire : Banda Municipal de Lleida

n° de compte : ES72 0182 8140 6002 0155 5072

AIDES FINANCIÈRES AUX ORCHESTRES PARTICIPANTS :

Hébergement	Prestations	Aide financière
Module A ou Module B	2 concerts dans des localités voisines* 1 défilé de rue et 1 entrée en défilé + quinze minutes de concert dans la ville de Lleida	3.500€
Module C (samedi)	1 concert dans une localité voisine* 1 entrée en défilé + quinze minutes de concert à Lleida	1.400€

***Le bus pour le déplacement sera à la charge de l'orchestre participant au Festival.**

De même, elles disposeront d'un espace pour pouvoir répéter ou effectuer un stage.

En tout cas, pour plus d'informations, vous pouvez contacter fembandalleida@gmail.com

Troisième

Les demandes de participation au Festival seront adressées à :

fembandalleida@gmail.com

Les demandes seront accompagnées de :

- Justificatif de paiement des frais d'inscription (400 €).
- CV de l'orchestre (300 mots maximum).

- 2 photographies récentes de l'orchestre.
- Proposition de programme musical de 60 minutes.

Quatrième

La commission d'évaluation du Festival se réunira pour déterminer les orchestres participants ; leur participation sera communiquée le 15 janvier.

Si le groupe n'est pas admis, les frais d'inscription seront remboursés.

Cinquième

Les orchestres inscrits au Module A ou au Module B réaliseront les activités suivantes :

- Deux concerts dans des localités voisines de la ville de Lleida, de soixante minutes de répertoire chacun.
- Une entrée en défilé (en jouant), puis quinze minutes de concert à Lleida. En outre, l'interprétation conjointe, par tous les orchestres participants, d'une œuvre d'un compositeur local.
- Un défilé de rue dans l'Eix Comercial de Lleida, en plus de l'interprétation conjointe par tous les orchestres participants.

Les orchestres inscrits au Module C réaliseront les activités suivantes :

- Un concert dans une localité voisine de la ville de Lleida, de soixante minutes de répertoire.
- Une entrée en défilé (en jouant), puis quinze minutes de concert à Lleida. En outre, l'interprétation conjointe, par tous les orchestres participants, d'une œuvre d'un compositeur local.

L'organisation ne fournira aucun instrument de percussion ni pupitre pour la réalisation de ces activités.

Sixième

La Banda Municipal de Lleida, en tant qu'entité organisatrice du *Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*, souhaite réaliser des échanges socioculturels avec des orchestres du monde entier, comme elle le fait depuis près de trente ans à la tête du Fem Banda.

Toute entité musicale intéressée par un échange entre les deux entités peut contacter l'organisation, et nous engagerons les démarches pour concrétiser ce projet.

Les groupes qui choisiront l'option de l'échange socioculturel avec la Banda Municipal de Lleida bénéficieront des avantages suivants :

- 1) Ils seront exemptés du paiement des frais d'inscription.
- 2) Ils bénéficieront d'un traitement préférentiel concernant l'hébergement.
- 3) L'organisation leur fournira tous les instruments de percussion et les pupitres pour réaliser les concerts dans le cadre de notre Festival.

Septième

Les orchestres participants peuvent opter pour l'un des **modules** suivants :

Module A	Hébergement en hôtel en pension complète. Repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier	3 nuits	250 €/personne
Module B	Hébergement en hôtel en pension complète. Repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier	2 nuits	180 €/personne
Module C	Hébergement en hôtel en pension complète. Repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier	1 nuit	95 €/personne
<i>En cas de demi-pension souhaitée, les prix bénéficieront d'une remise de 12 € par personne et par jour.</i>			

Les taxes touristiques ne sont pas incluses dans les frais de participation. Cette taxe sera à la charge de chaque orchestre participant et sera réglée à l'arrivée à la réception de l'hôtel.

Jusqu'au 1er avril, il sera possible de demander une extension du nombre de places d'hôtel. Après cette date, il ne sera plus possible de garantir des places supplémentaires dans le même hôtel que le groupe. Si des places supplémentaires peuvent être proposées après cette date, le prix fixé dans le règlement ne pourra pas être garanti.

Du 1er avril au 30 mai, il sera possible d'annuler jusqu'à 15 % des places réservées sans frais supplémentaires. Le reste des places ne pourra plus être annulé.

Les groupes devront libérer les chambres à 11h00 (dans la matinée) le jour du départ. Les groupes souhaitant prolonger/anticiper leur séjour à Lleida pourront compter sur nous pour les conseiller et coordonner leur séjour et leurs excursions touristiques, s'ils le jugent opportun.

Les orchestres participants effectueront avant le **1er février** le virement bancaire (selon le nombre de participants) au titre de la réservation de l'hébergement, sur le numéro de compte suivant :

Titulaire : Banda Municipal de Lleida

N° de compte : ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Nombre de participants	Module A	Module B	Module C
Jusqu'à 20 participants	2.500 €	2.000 €	800 €
De 21 à 40	5.000 €	3.600 €	1.800 €
De 41 à 60	7.000 €	5.200 €	2.800 €
De 60 à 80	9.000 €	6.800 €	3.800 €
Plus de 80 participants	12.000 €	8.400 €	4.800 €

De même, avant le **1er avril**, les différents orchestres participants effectueront le virement bancaire correspondant à la totalité de la réservation.

Une fois le virement bancaire effectué, il faudra l'envoyer par e-mail à :

fembandalleida@gmail.com le justificatif de paiement attestant du versement sur le compte.

Huitième

La Commission Organisatrice évaluera le programme musical joint à la demande d'inscription. Nous conseillons que ce programme soit varié, attrayant, populaire et qu'il comprenne au moins une œuvre de musique traditionnelle du pays, de la région ou de la communauté de l'entité inscrite.

Il convient de noter que le public est majoritairement familial et que les concerts se déroulent en plein air et sans sonorisation.

Neuvième

Les orchestres participants transmettront avant le **1er juin**, la liste des musiciens qui feront partie de leur formation au Festival. La liste sera établie par ordre alphabétique des noms et prénoms. Cette liste devra comporter les informations suivantes :

- Noms
- Prénom

Dixième

Les orchestres participants se produiront en tenue officielle de leur entité. La Commission organisatrice, avec le Comité directeur des entités, veillera à la tenue soignée des membres de l'orchestre lors des actes officiels.

Onzième

Les orchestres qui ne choisissent aucun des modules de l'article sept pourront utiliser le restaurant du Festival, selon les tarifs suivants :

- Musiciens et accompagnateurs : 1 ticket de 17 €, valable pour un repas.

Si vous souhaitez bénéficier de ces conditions, il faudra, avant le **1er juin**, effectuer le virement bancaire, en précisant le jour, le repas (déjeuner/dîner) et le nombre de tickets demandés, au titre de la réservation du restaurant, sur le compte :

Titulaire : Banda Municipal de Lleida

N° de compte : ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Une fois le virement bancaire effectué, il faudra l'envoyer par e-mail à :

fembandleida@gmail.com le justificatif de paiement attestant du versement sur le compte.

Douzième

Le comité organisateur prendra les mesures appropriées afin d'assurer le bon déroulement du Festival. S'il s'avérait nécessaire d'interrompre une représentation pour un motif justifié, le comité décidera des dispositions les plus adaptées pour sa réalisation ultérieure.

Treizième

Le comité organisateur décline toute responsabilité concernant les questions juridiques susceptibles d'affecter les orchestres en ce qui concerne l'utilisation des partitions interprétées.

Quatorzième

Les dates de prestation des orchestres participants se situeront dans le cadre du festival.

Quinzième

Le non-respect de l'un des délais fixés pour la présentation des documents entraînera la perte de la place de participation au Festival.

Seizième

La participation à ce Festival implique la cession à la commission organisatrice des droits à l'image et au son, ainsi que de la documentation fournie conformément au règlement.

Dix-septième

Les décisions prises par le comité organisateur concernant l'exécution du présent règlement seront sans appel.

Dix-huitième

Les demandes de participation au Festival devront obligatoirement respecter le modèle joint. Les virements bancaires seront effectués en euros, et les commissions correspondantes seront à la charge de l'entité intéressée.

Dix-neuvième

Chacun des orchestres sélectionnés s'engagera à signer un document conjointement avec l'Organisation, par lequel seront précisés tous les détails opérationnels relatifs à sa participation au «**Fem Banda**, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*».

Vingtième

Dans l'hypothèse où le texte du présent règlement donnerait lieu à une interprétation douteuse en raison de la rédaction dans les différentes langues utilisées, l'interprétation correcte sera celle du règlement en catalan.

Vingt et unième

L'inscription au Festival implique l'acceptation complète du présent règlement, ainsi que des décisions adoptées par la Commission Organisatrice concernant la réalisation, le déroulement, l'interprétation et toutes les questions non prévues dans ce règlement.

Les sociétés ou entités liées aux orchestres participant au Festival, avec renonciation expresse à leur propre for, et en application des dispositions de l'article 55 de la loi de procédure civile espagnole, se soumettront à la juridiction et à la compétence territoriale des tribunaux de Lleida, et de leurs instances supérieures immédiates, pour trancher tout conflit d'intérêts survenant à l'occasion de ce règlement, de l'appel à candidatures et de la célébration du «**Fem Banda**, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*».

BULLETIN D'INSCRIPTION

Festival Internacional de Bandes de Música

M./Mme _____
 En représentation de : _____
 En qualité de (Fonction) : _____
 Ayant son Siège Social : _____ N°
 d'identification fiscale. _____
 Ville : _____ Code postal _____
 Province : _____
 Téléphones : _____ e-mail: _____
 Numéro de Compte Bancaire (IBAN) : _____
 Site web: _____

EXPOSE :

Que la société qu'il/elle représente a connaissance de l'appel à participation du Fem Banda Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida, organisé par la Banda Municipal de Lleida, qui aura lieu les 1, 2, 3 et 4 juillet 2027.

DEMANDE :

Participer au Festival, conformément au règlement de l'appel à candidatures

FESTIVAL INTERNACIONAL DE BANDES DE MÚSICA

Conformément au règlement, nous optons pour le module suivant :

Module	Régime d'hébergement	Nb. musiciens	Nb. accompagnateurs	Total
Module A	Pension complète 3 nuits			
Module B	Pension complète 2 nuits			
Module C	Pension complète 1 nuit			
Aucun				

Par la présente, je confirme que le jour d'arrivée est le suivant : _____ et le jour de départ : _____
 Indique que sa Société Musicale connaît intégralement le présent règlement et s'engage à l'accepter et à le respecter.

Le nom du Directeur est : _____

Nombre total de musiciens : _____

Nombre total d'accompagnateurs : _____

- ☐ Ci-joint le justificatif de paiement des frais d'inscription
- ☐ Ci-joint le CV de l'orchestre
- ☐ Ci-joint deux photographies de l'orchestre
- ☐ Ci-joint la Proposition de programme musical

À _____, le _____ 20

Signé et scellé